

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
--
**DISCOURS PRONONCÉ À L'OCCASION
DE LA COMMÉMORATION DU 80^E ANNIVERSAIRE
DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE**

La Haye, le 17 avril 2026

Votre Majesté,

M. le Président,

Mesdames les juges, Messieurs les juges,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Les moments de crise sont des moments où il faut faire des choix.

Ils révèlent qui nous sommes, et ce qui nous anime.

Aujourd'hui, nous nous réunissons dans la dignité tranquille d'une ville qui incarne la justice et le droit international.

Mais il est facile d'oublier à quoi ressemblait le monde il y a quatre-vingts ans.

L'Europe – et bien d'autres pays – était en ruines.

La Haye aussi a été meurtrie et ébranlée.

Pourtant, en cette période sombre et difficile, les dirigeants du monde ont fait un choix décisif.

Le choix de refuser un avenir dominé par la coercition et la violence et d'opter pour un avenir ancré dans les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Le choix de créer une Cour fondée sur une conviction capitale :

Celle que la force du droit et de la loi doit toujours prévaloir sur la loi de la force.

Ce faisant, ils ont fait plus que créer le principal organe judiciaire de l'Organisation des Nations Unies.

Ils ont posé les fondations d'un monde plus pacifique.

Excellences,

Comme l'a déclaré le Président de l'Assemblée générale, Paul-Henri Spaak, lors de la séance inaugurale de cette Cour il y a 80 ans :

« Il n'y a pas de monde civilisé et de paix durable s'il n'y a de respect absolu et complet devant la juridiction internationale et ses arrêts. »

Depuis huit décennies, les arrêts et les avis consultatifs de la Cour internationale de Justice ont façonné le monde moderne.

Aujourd'hui, la Cour n'a jamais été aussi sollicitée – signe manifeste de la confiance placée dans son autorité et son indépendance.

L'augmentation du nombre de femmes siégeant à la Cour renforce encore sa légitimité – un signe de progrès qui ne doit pas s'arrêter là.

Et la modernisation de ses méthodes de travail accroît son efficacité et sa résilience.

Aux juges, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de la Cour et de son Greffe, j'exprime ma profonde gratitude.

La Cour continue de garantir que la souveraineté et l'égalité ne sont pas de simples mots couchés sur le papier.

Elle nous rappelle également que même une force écrasante ne peut – et ne doit jamais – se substituer à l'obligation juridique.

Excellences,

Soyons clairs :

Les décisions que rend la Cour, même les mesures conservatoires, sont contraignantes pour les parties à une affaire.

Le respect de ces décisions n'est pas facultatif.

C'est une obligation imposée par la Charte.

Pourtant, aujourd'hui, des violations du droit international sont commises sous nos yeux. Des opérations militaires sont menées sans aucun égard pour les règles fondamentales qui régissent les conflits.

Les obligations humanitaires sont méprisées.

Les règles de droit international qui protègent l'Organisation des Nations Unies elle-même sont violées.

Les institutions créées pour faire justice – celle-ci, et d'autres – sont de plus en plus remises en question et critiquées.

Et ces attaques ne se produisent pas en marge du système international.

Elles se produisent au cœur du système, provenant de toutes parts, y compris d'États auxquels ont été confiées des responsabilités extraordinaires en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Lorsque la loi de la force prend le pas sur la force du droit, l'instabilité devient contagieuse.

Les conflits débordent les frontières.

Les chocs économiques se répercutent dans le monde entier.

Et ce sont toujours les plus vulnérables qui souffrent les premiers et qui souffrent le plus.

Excellences,

Aujourd'hui, nous vivons notre propre moment de crise, et c'est à notre tour de faire un choix.

De choisir entre un avenir fondé sur l'état de droit, ou un avenir dominé par la force brute.

Le choix est clair.

C'est précisément parce que le système international est soumis à de telles tensions que le respect du droit international importe plus que jamais.

Sans cette base, le risque de chaos ne fera que croître. L'Histoire l'a bien montré.

Le droit international offre aux États la certitude d'un langage commun et la prévisibilité d'un dispositif universel dans lequel les différends peuvent se régler pacifiquement.

L'affaiblir revient à saper les fondements de la stabilité mondiale.

Le renforcer, c'est investir dans un monde régi par la justice, et non par la peur.

Choisissons de le renforcer.

Choisissons de nous engager de nouveau à régler nos différends par des moyens pacifiques.

À respecter les arrêts de cette Cour, et à appliquer ses avis consultatifs.

Et enfin, à rester fidèles aux buts et principes de la Charte qui nous unissent en tant que communauté de nations.

En ce moment de crise, c'est le seul choix à faire.

Ayons le courage de faire ce choix.

Je vous remercie.
